

TRIATHLON CANADA 2026

POLITIQUE DE SÉLECTION POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE

Avis de révision :

- 2 mars 2026 : World Triathlon a annoncé que la date des Championnats continentaux 2026 serait modifiée et fixée aux 4 et 5 juillet 2026. Ce document a été mis à jour afin de refléter ce changement.
- 2 mars 2026 : modernisation de la politique linguistique.

A. INTRODUCTION

Ce document établit les critères d'admissibilité et de sélection utilisé par Triathlon Canada pour l'inscription aux événements suivants.

- Championnats du monde juniors 2026 – Pontevedra, Espagne (23-27 septembre 2026)

Triathlon Canada s'engage à sélectionner l'équipe la plus compétitive en appliquant des méthodes de sélection précises et en respectant les critères d'inscription de World Triathlon. L'objectif principal est d'atteindre le podium à tous les niveaux de compétition.

- La sélection selon les termes de cette politique ne qualifiera pas un athlète pour participer à un événement de World Triathlon si l'athlète n'est pas éligible selon les règles d'éligibilité du World Triathlon.
- World Triathlon détermine le nombre maximal de places de quota, conformément aux règles de qualification de World Triathlon, pour tous les événements susmentionnés.
- Ni cette politique, ni celle de World Triathlon n'obligent Triathlon Canada de sélectionner un ou plusieurs athlètes afin de à remplir le nombre maximal de places de quota allouées
- Cette politique peut être modifiée à tout moment par Triathlon Canada si Triathlon Canada estime qu'une telle modification est nécessaire en raison d'un changement dans les directives de World Triathlon, ou pour donner effet à la politique suivant-la découverte d'une erreur de rédaction ou d'une omission, ou pour toute autre raison déterminée comme étant dans les meilleurs intérêts de Triathlon Canada par Triathlon Canada. Triathlon Canada ne sera pas responsable de quelque manière que ce soit envers quiconque à la suite d'une telle modification.
- Les annexes et appendices et tout autre document auquel il est fait référence dans ce document font partie de la présente politique de sélection.
- Il est de la responsabilité de l'athlète de lire et de comprendre cette politique (et les autres documents d'appui et/ou politiques).

En premier lieu, pour toute clarification relative à cette politique, les questions doivent être adressées au directeur de la haute performance. Si un athlète n'est toujours pas certain du fonctionnement ou de l'effet de la politique (et des autres documents d'appui et/ou politiques), l'athlète doit demander un avis juridique indépendant.

B. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Seuls les athlètes répondant aux conditions suivantes seront éligibles pour la sélection.

1. Critères d'éligibilité de World

Triathlon

Un athlète doit :

- Être âgé de 16, 17, 18 ou 19 ans au 31 décembre 2026
- Se conformer à toutes les règles de World Triathlon concernant la citoyenneté, la représentation nationale et l'éligibilité.
- Compléter l'évaluation médicale de pré-participation (EPP) de World Triathlon avant de participer à une épreuve de World Triathlon.

En cas de doute quant à leur admissibilité à concourir pour le Canada, les athlètes doivent contacter le directeur de la haute performance ou son représentant désigné de Triathlon Canada pour obtenir davantage d'informations.

2. Critères d'admissibilité propres à Triathlon Canada

Un athlète doit :

- Être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent.
- Être membre en règle d'un organisme sportif provincial de triathlon et avec Triathlon Canada.
- Posséder une carte de compétition internationale (CCI) de Triathlon Canada en cours de validité ;
- Participer pleinement aux activités d'Équipe Canada conformément à l'entente des athlètes de Triathlon Canada.
- Le cas échéant, participer aux Championnats nationaux de Triathlon Canada 2025.
- Avoir un entraîneur attitré qui est en règle avec l'Association canadienne des entraîneurs et Triathlon Canada OU être en règle avec leur organisme national de sport/association d'entraîneurs respectif.
- Tous les athlètes doivent soumettre leur expression d'intérêt (EOI) en utilisant le portail de Triathlon Canada, et ce, **45 jours avant la date prévue de la compétition**. Chaque EOI recevra une notification automatique comme accusé de réception. Si l'athlète ne reçoit aucune réponse, il est important de communiquer directement avec le bureau Triathlon Canada (hp@triathloncanada.com)
- Porter attention à la section politique concernant les expressions d'intérêt (section G) dans ce document pour tous les détails spécifiques et mises à jour de cette politique de Triathlon Canada.
- Tous les athlètes peuvent soumettre leurs expressions d'intérêt (EOI) pour les événements de World Triathlon à partir du **15 décembre 2025**, dès la complétion de leur CCI.

C. QUOTAS ET LISTES DE DÉPART

- Conformément aux règles de World Triathlon, toutes les inscriptions des athlètes aux épreuves de World Triathlon sont gérées par Triathlon Canada.
- Triathlon Canada se voit attribuer un nombre maximum de places par World Triathlon pour chaque événement. Sous réserve des places disponibles, Triathlon Canada utilisera le processus de nomination ci-dessous.

D. PROCESSUS DE NOMINATION

Date de nomination: 14 juillet 2026

Triathlon Canada prévoit un quota maximal de deux (2) places par sexe pour les Championnats du monde juniors 2026. Le nombre final de places sera communiqué à Triathlon Canada avant l'épreuve.

Sous réserve des places disponibles, les athlètes juniors éligibles seront sélectionnés pour les Championnats du monde juniors selon l'ordre des critères prioritaires énumérés ci-dessous jusqu'à ce que toutes les places disponibles soient prises :

Priorité 1 : Les athlètes juniors féminins et masculins qui se classent parmi les huit (8) premiers aux Championnats continentaux 2026 (Americas Triathlon Championships Antofagasta, Chile - ~~May 30-31, 2026~~ **4 et 5 juillet 2026**).

Priorité 2 : L'athlète junior féminin et masculin ayant le meilleur résultat à la course de la Série nationale de développement de Magog, qui ne sont pas déjà nommés sur l'équipe par la priorité 1.*

Priorité 3 : Les places restantes pour les Championnats du monde juniors 2026 seront attribuées par ordre de classement à la course de la Série nationale de développement de Magog.

*Les athlètes qui n'ont pas satisfait à la Priorité 1 lors des Championnats continentaux et qui souhaitent être nommés pour les Championnats du monde juniors 2026 doivent s'inscrire à la course de la Série nationale de développement de Magog plutôt qu'à la Coupe continentale des Amériques de Magog afin d'être considérés pour la sélection.

F. ANNONCE DE L'ÉQUIPE (le cas échéant)

Triathlon Canada informera les athlètes de leur sélection après la date limite de l'EOI et avant la création de la liste de départ de World Triathlon.

G. CONDITIONS ET PROCÉDURES DE RETRAIT

Un athlète qui reçoit un départ lors d'une épreuve World Triathlon, ou qui a une forte probabilité d'en recevoir un, doit informer Triathlon Canada HP@triathloncanada.com **au plus tard 14 jours** avant le départ s'il décide de se retirer de la course, à moins qu'une blessure et/ou une circonstance imprévue ne l'empêche d'honorer son engagement à participer. Dans le cas où un athlète se retire en raison d'une blessure ou d'une maladie, un certificat médical doit être fourni avec la demande de retrait. Dans le cas où un(e) athlète se retire en raison d'une circonstance imprévue, une communication de la justification doit être envoyée directement au PHD pour sa considération. Selon les règles de World Triathlon, les retraits tardifs peuvent engendrer le retrait d'un(e) athlète de toutes les listes de départ et d'attente pour une période de 30 jours suivant le retrait et peuvent également réduire les places de quota de Triathlon Canada pour les événements futurs. De plus, les retraits tardifs empêchent les athlètes qui dépassent le quota de participer aux compétitions. Les pénalités suivantes seront appliquées à tous les retraits tardifs dans le délai indiqué lorsqu'une justification acceptable ne peut être fournie:

- **1ère infraction** : L'athlète recevra un avertissement formel de la part du HPD.
- **2e infraction** : L'athlète recevra une amende de 150 \$ en plus d'un avertissement additionnel du HPD.

- **3ème infraction** : L'athlète recevra une amende de 300 \$ et devra assister à une réunion de virtuelle avec le HPD.

H. MODIFICATION DE LA POLITIQUE

Triathlon Canada se réserve le droit, dans des circonstances atténuantes, de modifier cette politique tel que jugé nécessaire à sa seule discrétion. L'exercice d'un tel pouvoir discrétionnaire est assujéti aux principes d'équité du droit administratif canadien.

Dans le cas où cette politique est modifiée, Triathlon Canada publiera rapidement une annonce sur son site Internet annonçant les changements.

I. LANGUE

En cas de problème d'interprétation les versions française et anglaise ont la même valeur et doivent être lues conjointement afin de déterminer le sens voulu.

J. COÛTS DE L'ÉVÉNEMENT

Tous les coûts de l'événement sont à la charge de l'athlète, sauf à indication contraire de Triathlon Canada. Si Triathlon Canada, en tant que fédération sportive nationale, gère la logistique d'un événement et prépaye les dépenses, tous les coûts associés à la présence et à la participation de l'athlète à l'événement seront facturés à l'athlète.

K. APPELS

Triathlon Canada est responsable de toutes les décisions concernant l'équipe. En tant que tel, un(e) athlète souhaitant faire appel d'une décision concernant la sélection de l'équipe doit suivre la politique d'appel de Triathlon Canada (voir le site Web de Triathlon Canada).

<https://www.triathloncanada.com/wp-content/uploads/Appeal-Policy-FR.pdf>